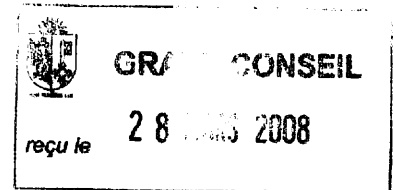


Au nom de nombreux habitants
de Thônex, Chêne-Bourg,
Chênes-Bougeries et Conches
Isabelle Moncada
Bertrand Kiefer
6, chemin des Hironnelles
1226 Thônex



C 2605

GRAND CONSEIL	
Expédié le:	Session GC 24-25 M. 2008
Président	X Députés (100)
Correspondance GC	X Bureau
Secrétariat	X Chefs de groupe
Commission:	de l'économie pour l'information
Objet:	
Copie à:	

Genève, le 10 mars 2008

Administration Cantonale Genevoise
Chancellerie d'Etat
Service du Grand Conseil
2, rue de l'hôtel de ville
1204 Genève

Messieurs les Conseillers d'Etat
Mesdames et Messieurs les Députés

Depuis plusieurs mois de nombreux citoyens de ce canton ont vu leur qualité de vie se dégrader fortement : il s'agit de ceux qui ont la malchance de vivre sous la trajectoire d'un va-et-vient continu d'hélicoptères. Le bruit et les vibrations à basse fréquence qu'ils provoquent sont insupportables, sans compter la pollution que ces engins génèrent. Les vols commencent tôt le matin, parfois avant 8h00, y compris le dimanche et se succèdent à intervalles de plus en plus rapprochés. C'est un peu comme si une tondeuse à gazon vous passait au dessus du crâne toute la journée. Sauf que l'interdiction de tondre le dimanche et en dehors des heures prévues est respectée par les citoyens. Alors pourquoi tolérer que des hélicoptères puissent voler autant qu'ils le désirent ? D'autant que, dans leur grande majorité, ces hélicoptères appartiennent à des compagnies privées qui transportent une très petite élite de riches touristes vers les stations de montagne environnantes. Premières bénéficiaires de ce trafic, ces stations, pour leur part, interdisent leur survol et obligent les hélicoptères à les contourner largement. L'Etat de Genève tient-il moins au respect de la tranquillité de ses citoyens que les stations de montagne ?

D'ailleurs, aucune autre ville de la densité de Genève n'accepterait de se voir survoler par des hélicoptères aussi fréquemment et à si basse altitude sans réagir. C'est pourquoi nous vous demandons d'utiliser tous les moyens légaux à votre disposition pour soit diminuer drastiquement ces vols, soit en modifier la trajectoire et l'altitude afin d'éviter les zones densément construites et de diminuer les nuisances au canton.

Nous savons qu'il est en votre pouvoir d'intervenir pour que cesse cette atteinte grave à notre qualité de vie. Nous vous prions instamment de protéger notre droit au repos et à la santé.

Avec nos salutations respectueuses

Isabelle Moncada

Bertrand Kiefer